



Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2025

L'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique (CFU) est le document budgétaire et comptable qui fusionne le compte administratif anciennement produit par le maire et le compte de gestion dressé par le comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune de l'année écoulée.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 a été approuvé le 5 mars 2026 par le conseil municipal.

1-Généralités

Le compte financier unique des collectivités est structuré en :

- une section de fonctionnement,
- et une section d'investissement.

Les recettes totales :

En 2025, le montant total des recettes constaté (avec écritures d'ordre) des deux sections s'est élevé à 5 699 509 € et se répartit en :

- 4 790 815 € provenant de la section de fonctionnement,
- 908 694 € provenant de la section d'investissement.

Les dépenses totales

En 2025, le montant total des dépenses constaté des deux sections s'est élevé à 5 197 021 € et se répartit en :

- 3 863 804 € provenant de la section de fonctionnement,
- 1 333 217 € provenant de la section d'investissement.

L'excédent constaté en fin d'année 2025 s'est élevé à 502 488 €.

*

*

2 - Les recettes de fonctionnement

En 2025, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 790 815 €.

Les principales recettes de fonctionnement comprennent :

Les produits des services, du domaine et ventes

Les produits des services, du domaine des ventes atteignent 349 588 € en 2025. Ils demeurent sensiblement identiques à ceux de 2023 et 2024.

Les impôts et taxe

- ✓ Les attributions de compensation (AC) versées par Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

En 2025, l'AC versée s'élève à 555 237 € auxquels il convient d'ajouter 7 000 € de dotation de solidarité.

Le montant total de 562 237 € représente une hausse de 9 949 € par rapport à 2024.

- ✓ La fiscalité locale

La commune perçoit :

- La taxe d'habitation (hors habitation principale) (TH)
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- L'effet de coefficient correcteur qui accompagne la suppression de la taxe d'habitation pour les communes)

Depuis 2023, la commune a gardé les mêmes taux votés, soit :

- 16,50% pour la TH (moyenne de 27,17% pour le Finistère en 2025)
- 37,5 % pour la TFB (moyenne de 39,58% pour le Finistère en 2025)
- 52,29% pour la TFNB (moyenne de 47,07% pour le Finistère en 2025)

La revalorisation annuelle de la valeur locative selon l'indice des prix à la consommation harmonisé constitue le principal facteur de hausse du produit de fiscalité directe locale :

Année	Revalorisation de la base
2023	7,10%
2024	3,90%
2025	1,70%

En prenant en compte ces revalorisations, une augmentation des bases réelles de fiscalité directe est observée concernant la commune entre 2023 et 2025, avec toutefois une baisse de la base TH et de TFNB en 2025.

Ainsi le produit total de cette fiscalité a progressé de 10% entre 2023 et 2025 et s'élève à 2 362 459 €.

Les droits de mutation s'élèvent à 89 136 € en 2025.

Dotations, subventions et autres produits de gestion courante

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

Après une phase de relative stabilité entre 2022 et 2024, la DGF d'un montant de 214 080 € a connu une baisse de 6% en 2025, soit – 16 225 € par rapport à l'année 2024 en raison des changements de critères du calcul.

- ✓ Les participations de l'Etat,

Elles s'élèvent à 82 204 € dont 61 876 € pour la participation de l'Etat en matière de tarification sociale

- ✓ Les participations des autres organismes,

Il s'agit principalement de la participation de la CAF, en lien avec le service périscolaire, qui s'élève à 98 001 €.

- ✓ Les compensations au titre des exonérations de taxes foncières

En 2025, ces compensations s'élèvent à 191 963 €, dont 179 548 € liés à l'exonération de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les établissements industriels pour laquelle l'Etat se substitue aux entreprises pour le montant exonéré.

3 - Les dépenses de fonctionnement :

En 2025, le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 3 863 804 €.

Les principales dépenses de fonctionnement comprennent :

Les charges à caractère général et autres charges

Le montant total des charges à caractère général et autres charges s'élève à 1 139 691 €, soit une évolution de 2,2% par rapport à 2024.

Les contingents et participations

Le montant total s'élève à 302 736 € dont :

- 201 033 € correspond aux contributions obligatoires en faveur de l'école privée en et de l'école publique.
- 91 423 € de subventions aux associations
- 10 280 € de subvention au CCAS

Les dépenses de personnels

Les dépenses de personnels s'élèvent à 2 160 698 € en 2025 en hausse par rapport à 2024.

Les charges financières s'élèvent à 85 622 €.

4 – La section de fonctionnement a donc dégagé un excédent de 927 011€ en 2025 contre 530 037 € en 2024.

5 -L'épargne nette :

L'épargne nette s'est élevée à 400 421€ en 2025 contre 188 024 € en 2024.

6 - Les recettes d'investissement :

En 2025, le montant total des recettes d'investissement s'est élevé à 908 694 €.

- La commune a bénéficié de subventions de la part de ses partenaires (Etat, Région, Département) pour la réalisation de ses projets. Pour 2025, la commune a bénéficié de versements à hauteur de 108 545 €.
- La commune a également perçu d'autres recettes d'un montant de 543 096 € qui se répartit entre le FCTVA principalement et les taxes d'aménagement
- 256 660 € correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections.
- L'excédent d'investissement reporté est de 392 €.

7 - Les dépenses d'investissement :

En 2025, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 1 333 217€.

- Ci-dessous les principales dépenses d'équipement de 2025 :

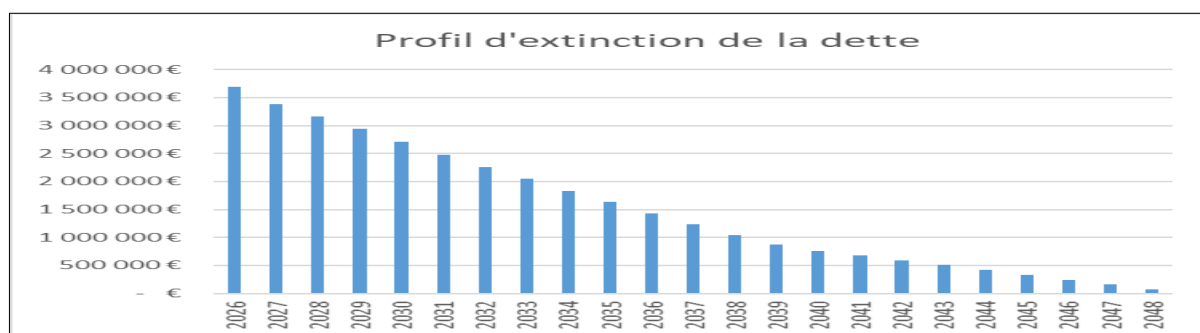
	Objet	Montant TTC
Patrimoine	Chariot élévateur	15 000 €
	Espace sportif et de loisirs du Cosquer	37 585 €
	Rénovation et extension de l'école	10 608 €
	Végétalisation des cours d'école - 1ère tranche	120 364 €
	Véhicule livraison des repas	15 794 €
	Acquisitions foncières	84 050 €
	Régénération terrains de football	3 456 €
	Autolaveuses	11 780 €
	Remplacement de matériels au restaurant scolaire	5 525 €
	Acquisition d'autres matériels	26 033 €
Voiries	Renouvellement d'une partie du mobilier de l'école	6 190 €
	Voirie urbaine	54 861 €
	Signalisation horizontale/verticale	18 565 €
	Divers voirie	7 492 €
	Eclairage public	47 668 €
Etudes	Restruturation du centre-bourg	7 848 €
	Etudes terrains de tennis couverts	2 340 €
	Etudes dispositif photovoltaïque	15 060 €
	Etude MO chaufferie	10 319 €
	MO Maçonnerie chappelle	5 616 €
	MO Centre-bourg	35 103 €

- Le reste des dépenses d'investissement est principalement affecté :
 - au remboursement du capital de la dette pour un montant de 417 237 €,
 - au déficit d'investissement 2024 reporté pour 182 562 €
 - à des subvention d'équipement pour 67 411 €
 - à des subventions d'investissements pour 86 044 €

8 - L'endettement :

- Au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la commune s'élevait à 3 693 364 € contre 4 111 577 € au 31 décembre 2024. Le niveau d'endettement à fin 2025, dû aux derniers emprunts souscrits pour financer la zone de loisirs et l'extension et la rénovation de l'école publique, diminue dès la fin de l'année 2025 avec l'extinction d'un premier emprunt d'un montant de 1 000 000 € (fin : mai 2026). Fin 2026 un second emprunt de 2 300 000 € prendra fin. (fin : avril 2026).

Le profil d'extinction de la dette est décrit dans le graphe ci-dessous :



La baisse des annuités sera de nature à augmenter l'épargne brute de la commune et permet de souscrire de nouveaux emprunts dès 2026.

9 - La capacité de remboursement de la dette s'élève à 4,52 ans contre 6,61 ans en 2024.

10 - Ratios 2025

	Pluguffan	Moyenne des communes du département de taille équivalente
Dépenses réelles de fonctionnement/population	816 €	875 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 004 €	1 134 €
Dépenses d'équipement/population	147 €	471 €
Dettes financières/population	852 €	833 €
Dotations et participations/population	168 €	270 €
